

## LES GARANTIES DE LA GRL PLUS

### NOTE D'INFORMATION

#### Combien ça coûte ?

**3.15% TTC** (2.75% + 0.4% pour la Protection Juridique) des loyers charges comprises + 9.60 € de frais de courtage annuel.

#### Que couvre ce contrat ?

Les loyers et les charges **jusqu'au départ du locataire** (plafonnés à 70 000€).

Les détériorations immobilières plafonnées à 7.700€ TTC pour un logement non meublé par sinistre et par logement (franchise équivalant à un mois de loyer hors charges).

Les honoraires d'avocat et d'huissier ainsi que les frais annexes de procédures judiciaires pour le loyers et les dégradations immobilières.

Une assistance juridique par téléphone pour les questions relatives aux biens immobiliers que Vous donnez en location, Vous avez accès à une assistance juridique par téléphone sur la ligne dédiée.

Des juristes qualifiés sont à votre écoute du lundi au vendredi de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 18h00 pour répondre à vos interrogations, vous informer sur vos droits et vos obligations, et vous apporter des solutions concrètes.

La gestion des conflits avec le locataire :

- En cours de bail : cession ou sous-location sans autorisation, demande de

réalisation de travaux injustifiés, réalisation de travaux de transformation sans autorisation, contestation des augmentations de loyer, des répartitions des charges, défaut d'assurances, ...

- En fin de bail : contestation des modalités de renouvellement du bail, contestation du congé, refus de visiter les lieux loués, non-respect du délai de préavis, contestation du montant restitué au titre du dépôt de garantie, ....

- Les conflits avec les prestataires et les fournisseurs (banque, assurance, notaire, diagnostiqueur, ...), le vendeur ou l'acquéreur, les voisins, la copropriété, les services publics et les collectivités territoriales;

- Les conflits avec l'administration fiscale, un conseiller en défiscalisation, ...

#### Comment souscrire ?

1. Souscrire et payer en ligne :

A partir de votre espace privé sur le site

[www.gerancecenter.com](http://www.gerancecenter.com).

Cliquez sur « accédez à votre compte » et indiquez vos code et mot de passe.

2. Souscrire par courrier postal en retournant à :

InterAssurances, 10 Passage Turquetil, 75011 Paris le talon en bas de la lettre ci-jointement renseigné et votre paiement par chèque à l'ordre d'InterAssurances.

## Comment résilier ?

**Simplicité.** Vous pouvez résilier en adressant un **courrier simple** (joindre l'état des lieux de sortie) à InterAssurances après départ de votre locataire.

## Que faire en cas de sinistre ?

Impayé et dégradations :

J+20 : envoyer une lettre de relance à votre locataire.

J+35 : envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception à votre locataire

J+45 : déclarer le sinistre à  
SES Service Gestion des Sinistres  
BP 50060 13742  
Vitrolles CEDEX

Standard : 04 42 02 38 90

E-mail :  
[sinistres.grl@sespartenaires.com](mailto:sinistres.grl@sespartenaires.com)

Protection Juridique : déclarer le sinistre à

CFDP Assurances 9-11 rue  
Matabiau 31000 TOULOUSE.

Téléphone : 05.34.41.90.20

E-mail : [grl@cfdp.fr](mailto:grl@cfdp.fr)

## Une question ? Une précision ?

**N'hésitez pas à nous contacter !!!**

InterAssurances : 10 Passage  
Turquetil, 75011 Paris

Tel : 01 46 06 06 46 Fax :  
01 44 69 09 35

## Conditions Générales

Pour consulter **en détail l'ensemble des termes de votre contrat** merci de vous reporter aux Conditions Générales Fidelidade pour la GRL et CFDP pour la Protection Juridique.